

**DECLARATION PREALABLE
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH
10, rue de Wendel - BP 20176
57705 HAYANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER
Tél : 03.82.86.65.75 Fax : 03.82.86.81.80

CADRE 1 : Déposée le 12/07/2024 Par : MAIRIE D AUMETZ Représenté par : Monsieur DESTREMONT Gilles demeurant : 06, Place de l'Hôtel de Ville 57710 AUMETZ pour : Requalification du Groupement scolaire Marie Curie Isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries sur l'école primaire sur un terrain sis : 05, Rue du Cimetière Références cadastrales : 03 0018, 03 0019, 03 0020, 03 0021	CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE N° DP 057 041 24N0011 Surface de plancher : 0 m² Nombre de logements :
---	--

MAIRIE D AUMETZ
Monsieur DESTREMONT Gilles
06, Place de l'Hôtel de Ville
57710 AUMETZ

Le Maire.

Vu la déclaration préalable susvisée.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants.

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération en date du 25/02/2020.

Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGÉ, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23/12/2004, révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30/09/2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15/11/2022

DECIDE

Article 1 : Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1

Le 18.07.2024

Le Maire,

Gilles DESTREMONT

NB : Demande affichée en mairie en date du 18.07.2024

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du 18.07.2024